

Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible

Préambule

Depuis plus de 15 ans, la sécurité du chemin de la Paisible fait l'objet de discussions entre riverains, autorités communales (La Tour-de-Peilz et St-Légier-La Chiésaz) et cantonales. Une motion a été déposée en 2010 et a conduit à la pose de quelques aménagements sur la première partie du chemin. Cependant, on ne peut que constater que la sécurité des divers usagers n'est toujours pas suffisante. Alors que le chemin des Boulingrins agrandi est sur le point d'être rouvert, il semble opportun de remettre l'ouvrage sur le métier.

Situation

Le chemin de la Paisible, situé sur les communes de St-Légier-La Chiésaz et de La Tour-de-Peilz, a un trafic usuel d'environ mille véhicules par jour. Habituellement utilisé comme voie d'accès rapide à l'autoroute, il n'est absolument pas adapté à cet usage.

En effet, selon le plan sectoriel des circulations figurant au plan directeur communal de St-Légier-La Chiésaz, il s'agit d'une desserte secondaire de mixité véhicules-piétons (5e et dernier rang de la hiérarchie des routes). D'une largeur de 5 m dans sa partie sud, le chemin atteint une largeur de 3.3 à 3.8 m dans sa partie nord, marquage jaune pour piétons compris. Selon les normes VSS, une telle configuration n'autorise pas la circulation à 50 km/h. En pratique, cette partie du chemin étant encadrée par une haie et un mur, les piétons n'ont d'autre choix que de se jeter dans la haie pour éviter l'automobiliste, s'ils ont la chance de pouvoir le voir arriver. Au vu d'une telle situation, on peut se demander comment un tel chemin peut comporter simultanément une limitation de 50km/h, aucune visibilité et sécurité pour les piétons et servir de voie d'accès à l'autoroute.



Bien que des aménagements de sécurisation pour les piétons aient été installés dans la partie sud suite à la motion « Pour apaiser la Paisible » (La Tour-de-Peilz, 2010-2011), ces mesures restent insuffisantes et ne permettent pas de garantir un passage sécurisé pour les utilisateurs piétonniers et cyclistes de ce chemin, surtout dans sa partie nord.

Ce chemin, fermé pendant les travaux de réfection du chemin des Boulingrins, sera rouvert à la fin des travaux. Or, si le but du chemin des Boulingrins est d'absorber le trafic vers l'autoroute, le chemin de la Paisible sera très vraisemblablement utilisé aussi à une telle fin par les Boélands qui en ont l'habitude depuis de nombreuses années.

Solutions

La rénovation du chemin des Boulingrins, qui a la capacité de drainer tout le trafic en transit vers l'autoroute en toute sécurité, offre plus de flexibilité dans la gestion du trafic, et donc de nouvelles opportunités pour régler le problème de sécurité du chemin de la Paisible.

Actuellement, les communes de St-Légier-La Chiésaz et La Tour-de-Peilz développent un plan de mobilité (douce) dont le résultat ne sera pas connu avant plusieurs mois et dont la mise en œuvre aura donc lieu après la réouverture du chemin de la Paisible, fermé durant les travaux des Boulingrins. Or, le soussigné estime que les deux Municipalités doivent prendre des mesures urgentes pour sécuriser ce chemin dès la fin des travaux des Boulingrins et avant le début de la fête des vigneronns. En effet, celle-ci engendrera un trafic automobile, cycliste et piétonnier exceptionnel et bien supérieur à la moyenne, démultipliant ainsi les risques d'accidents sur ce chemin.

D'autre part, les utilisateurs réguliers du chemin ont pu observer une augmentation très significative du nombre de cyclistes et piétons empruntant le chemin durant les deux périodes de fermeture récentes. Tant les promeneurs du dimanche que les adeptes de mobilité douce se sont rapidement approprié le terrain. De plus, l'installation d'une centaine d'étudiants dans le Château d'Hauteville augmentera encore le nombre de piétons qui emprunteront le chemin de la Paisible. Des mesures visant à promouvoir l'utilisation du chemin par des cyclistes et piétons permettraient donc de valoriser grandement l'utilisation de ce chemin et de répondre à une demande réelle.

Ainsi, la mise en place d'une politique de partage de l'espace public axée sur la sécurité des usagers les plus faibles permettra d'éviter tout accident, potentiellement mortel, comme ce fut déjà le cas sur le chemin des Boulingrins.

Plusieurs solutions sont envisageables, telles que :

- Réduire la vitesse à 30 km/h
- Limiter l'usage aux bordiers, agriculteurs, cyclistes, piétons.

- Rendre le transit impossible à tous les véhicules motorisés (y compris bordiers) par la pose d'une borne ou barrière placée au début de la zone à sens unique ; cette solution contourne le problème de privatisation du chemin au profit des riverains (symétrie des sacrifices).
- Etc.

Dans le double but d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de ce chemin, et de valoriser celui-ci au mieux, le soussigné invite la Municipalité :

- à réévaluer les mesures pouvant garantir la sécurité de tous les usagers du chemin de la Paisible dès la fin des travaux sur Boulingrins, pour la période précédant d'éventuelles mesures à vision plus globale apportées par le plan de mobilité
- à étudier toute possibilité de valoriser la mobilité douce sur le chemin de la Paisible par exemple en interdisant toute circulation motorisée sur la partie centrale de ce chemin, la réservant aux piétons et aux vélos, sauf exception (véhicules agricoles)
- à mener cette réflexion de manière conjointe entre les deux Municipalités concernées

Un postulat similaire a été déposé dans les deux conseils communaux de La Tour-de-Peilz et de St-Légier-La Chiésaz.

Philippe Eugster